

LE KROLL



« Je suis encore

- Le Conseil supérieur national des personnes handicapées fait le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par l'ONU pour les personnes handicapées en 2014.
- Le bilan ? Franchement faible.
- Le manque de volonté politique est dénoncé.

Comment voulez-vous travailler normalement si vous devez dire 24 h à l'avance à quelle heure finira votre réunion ? Comment voulez-vous permettre d'aller profiter de la brise de mer parce que demain sera un beau jour d'août ? Il faudra attendre le lendemain... et peut-être la pluie. Cela n'a l'air de rien, mais ce type de disposition nous renvoie chaque fois à la figure que nous sommes considérés comme des citoyens de seconde classe, avec des droits amputés et limités. » Devoir réserver son train 24 h à l'avance pour bénéficier d'une aide n'est qu'une contrainte parmi d'autres pour Alexis De Boe, déficient visuel et administrateur de la fondation d'utilité publique I See. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres, chaque déplacement est un combat. Et si les technologies offrent

de nouveaux supports, elles ont aussi pour conséquence de diminuer la présence humaine : « Pour nous, chaque automate est un défi. Chaque disparition d'un agent humain sur les réseaux de transport est une aide en moins. Pour moi, chaque déplacement est une douleur, quasi une terreur, alors que c'est un geste banal dans le monde des valides. » Les choses évoluent, certes. Alexis le reconnaît. Il y a quelques jours, le centre de recherches routières a rassemblé des déficients visuels pour tester le ressenti des matériaux de revêtement du sol. « C'est très positif car c'est penser le résultat pour nous avant même de refaire la route », approuve Alexis. Dans les bus de la Stib, de plus en plus, les annonces audio des arrêts se multiplient, remarque encore l'administrateur de la fondation I See. Pendant longtemps, si les

L'ACTEUR

GUSTAVO DUDAMEL, VOIX DISSONANTE

Le chef d'orchestre (et prodige) vénézuélien a annulé sa tournée à l'étranger. S'il n'a pas donné de raison officielle, beaucoup y voient des représailles après que Gustavo Dudamel a donné de la voix contre le chef d'Etat Nicolas Maduro.

Dans un tweet posté lundi, le célèbre chef d'orchestre vénézuélien, Gustavo Dudamel, a annoncé l'annulation de sa tournée avec l'Orchestre national de la jeunesse. « Mon rêve de jouer avec ces merveilleux jeunes musiciens ne peut se réaliser - cette fois-ci », écrit-il sur le réseau social, avant d'ajouter : « Nous continuerons à nous battre pour un meilleur Venezuela et un meilleur monde. » Sa tournée devait débiter le 9 septembre à Washington avant de se poursuivre à Chicago, Los Angeles et San Francisco. Aucune raison officielle n'a été donnée pour l'instant, mais selon le journal vénézuélien *El Nacional*, Nicolas Maduro serait à l'origine de cette décision. Le président n'aurait pas apprécié les mots parfois durs du chef d'orchestre à son égard. Ces derniers temps, Gustavo Dudamel a, en effet, profité de sa renommée mondiale pour critiquer le gouvernement dans la presse internationale. En juillet, dans les pages du *New York Times* et d'*El Pais*, il appelait Maduro à renoncer à son projet d'Assemblée constituante. Pourtant, celui qui est, à 36 ans, directeur du philharmonique de Los Angeles, s'était longtemps distingué par son silence. Alors que le Venezuela est en proie à une crise économique, politique et sociale depuis 2014, le chef d'orchestre s'est longtemps abstenu d'émettre

le moindre jugement négatif, s'attirant ainsi les foudres de l'opposition. Il faut dire que Gustavo Dudamel est devenu la vitrine de l'Etat vénézuélien dans le monde musical. Dès son plus jeune âge, il a découvert la musique grâce au programme social *El Sistema*, dont le but est de former les enfants issus de milieux défavorisés à la pratique orchestrale. En 1999, il a pris la tête de l'Orchestre symphonique des jeunes du Venezuela Simon Bolivar. Aujourd'hui, il est décrit comme l'un des meilleurs chefs d'orchestre au monde. A Vienne pour le Concert du nouvel an, à Berlin ou encore à Paris et Milan, Gustavo Dudamel exerce son talent par-delà les frontières. Puis, en mai dernier, sur Facebook, le charismatique Vénézuélien a fini par prendre publiquement position. Nicolas Maduro venait alors d'annoncer son projet relatif à l'élection d'une Assemblée constituante. Condamnant la violence et la répression auxquelles son pays est confronté, Gustavo Dudamel a appelé le gouvernement à « écouter les voix du peuple vénézuélien » dans une lettre ouverte intitulée « Je lève ma voix ». Après ces propos, le président Maduro a réagi à la télévision en dénonçant le mode de vie de Dudamel. « Je ne vis pas à l'étranger. Aucun de nous ne vit à l'étranger, à Madrid ou à Los Angeles. Où habitons-nous ? Au Venezuela et nous devons travailler pour les Vénézuéliens », a lancé, amer, Nicolas Maduro. L'annulation de la tournée aux Etats-Unis peut donc être perçue comme un signal fort envers les personnalités médiatiques vénézuéliennes : les prises de position contre le gouvernement ne sont pas sans conséquences...

SOPHIE BARDIN (st.)



Gustavo Dudamel, au talent reconnu mondialement, s'était longtemps abstenu de toutes critiques contre le régime vénézuélien. Il est récemment sorti de sa réserve.

© DIETER NAGL/AFP.

STATISTIQUES

Personne ne sait combien de Belges sont handicapés

« Savez-vous combien il y a de personnes handicapées en Belgique ? Eh bien... nous non plus ! » C'est Daniel Tresegnien, conseiller général à la Direction personnes handicapées du SPF Sécurité sociale, qui le dit ! Surréaliste... En cause : des définitions du handicap différentes en fonction des Régions, du type d'allocations, etc. Les bases de données n'étant pas croisées, et les statistiques étant ce qu'elles sont en Belgique, impossible donc d'obtenir des chiffres fiables. Un vide derrière lequel les politiques peuvent agilement se réfugier : sans chiffres pertinents, difficile de budgéter une mesure. Résultats : les besoins sont surestimés, plus souvent sous-estimés, voire simplement ignorés, déplore le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH). Outre la nécessité de données fiables, prévue par la Convention de l'ONU, le CSNPH rappelle que les Nations unies demandent également à la Belgique de créer - via un soutien financier de l'Etat - des conseils d'avis dans toutes les entités et instances. Ces derniers doivent pouvoir fonctionner de façon autonome et indépendante. Cette obligation n'est cependant pas respectée ni en Flandre ni en communauté germanophone et pas davantage en Fédération

Wallonie-Bruxelles où un tel conseil peine toujours à se mettre en place. Si la revendication peut sembler « secondaire » pour des non-initiés, elle est pourtant centrale pour le Belgian Disability Forum (BDF). De tels conseils, émergeant de la société civile, sont appelés à remettre des avis lorsqu'il est question d'allocations aux personnes handicapées, et de leur propre initiative, peuvent également en produire d'autres. Pour autant qu'on dote ces conseils de moyens adaptés : « Nous ne demandons pas énormément de personnel ni des jetons de présence, entame Gisèle Marlière. Mais chaque conseil a besoin d'un bon secrétariat qui peut faire des recherches, rassembler des documents, etc. Un conseil d'avis qui ne fonctionnerait qu'avec une secrétaire pour les PV n'a pas de sens ! » Sans moyens, difficile en effet d'alerter sur les besoins prioritaires, de mettre en garde lorsqu'un projet politique, public, urbanistique n'est pas accessible pour les personnes handicapées, etc. « A l'heure où on attend de la politique qu'elle soit davantage participative, ces conseils apparaissent presque évidents, conclut Olivier Margritte, secrétaire du BDF. Plutôt que de nous voir comme des adversaires, les politiques devraient nous considérer comme des partenaires. »

E. BL.

DOMICILE

Un choix théorique

« Une institution est sans doute le seul lieu où les personnes sont obligées de vivre, le plus souvent à vie, avec des personnes qu'elles n'ont pas choisies, au motif qu'elles vont s'en faire des amis ! » La formulation, un brin provoc, de Gisèle Marlière met en lumière une des cinq thématiques isolées par le rapport du Conseil supérieur national qu'elle préside : le choix de son lieu de vie est, en réalité, plus que théorique pour bon nombre de personnes porteuses d'un handicap. Combien d'immeubles sans ascenseur ? D'appartements isolés, mal desservis par des transports ? Quant aux équipements nécessaires, le

budget est, évidemment, conséquent. L'objectif d'autonomie, présent dans la Convention de l'ONU, est difficile à atteindre. Par ailleurs, le respect du domicile et de la famille, également prévu par la Convention, est fréquemment troublé par des intrusions multiples, au simple motif du handicap. Que dire alors de l'intimité et de la vie privée dans des institutions où les chambres sont parfois encore partagées ? Le Conseil plaide donc pour promouvoir des institutions de plus petite taille, qui seraient davantage des lieux de vie.

E. BL.

JUSTICE

Condamnée plusieurs fois, la Belgique s'améliore doucement

La Belgique s'est déjà fait condamner à plusieurs reprises en la matière, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme. Il va sans dire que les recommandations de l'ONU ont donc également pointé les manquements du système belge côté judiciaire. Lorsqu'une personne handicapée commet un délit et qu'elle est considérée comme irresponsable de ses actes, elle ne peut être jugée. Elle échoue donc dans des établissements de « défense sociale » ou dans les ailes psychiatriques des prisons... Et ce, sans aucune date de sortie, et, souvent, sans traitement. « L'absence de perspectives est terrible », explique Véronique Duchenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national des personnes handicapées. Le fait de ne pas avoir de date de sortie peut

s'apparenter à de la torture. L'ONU plaide donc pour qu'on crée des lieux où l'on soigne réellement ces personnes. » Des avancées sont tout de même soulignées. La réforme de la protection des personnes majeures en situation d'incapacité, par exemple, est censée promouvoir davantage de sur-mesure, et donc d'autonomie aux personnes. Le hic ? En pratique, par manque de temps et de moyens, les juges continuent massivement à placer les personnes sous des systèmes très larges d'administration des biens, plutôt que de les laisser elles-mêmes s'occuper de ce qu'elles sont pourtant capables de gérer. Cette réforme, entrée en vigueur en 2014, rejoint donc des recommandations de l'ONU sur le respect de la dignité des personnes handicapées, mais peine à se traduire dans les faits.

E. BL.